

MRC de Témiscamingue

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie



Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209

Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : 819 629-2829 / Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728)

Télécopieur : 819 629-3472

Courriel : www.mrctemiscamingue.org

Site Internet : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca

Qu'est-ce que la Politique de soutien aux projets structurants ?

Issue de l'entente relative au Fonds de développement des territoires, la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie est une mesure qui a pour but de soutenir la mobilisation des communautés et la réalisation de projets structurants qui visent l'amélioration des conditions de vie des collectivités rurales, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental. Dans la MRC de Témiscamingue, l'ensemble des municipalités sont considérées comme étant rurales.

Le gouvernement du Québec délègue la gestion de ce programme aux MRC qui le gèrent de façon autonome tout en respectant plusieurs critères figurant au Fonds de développement des territoires.

Territoire visé

Les projets soutenus par le Fonds de développement des territoires de la MRC de Témiscamingue, via la Politique de soutien aux projets structurants, doivent respecter les priorités d'intervention suivantes :

- traiter d'enjeux territoriaux;
- avoir une portée territoriale;
- viser l'économie pour l'ensemble des partenaires par la mise en commun des ressources.

Organismes admissibles

Les bénéficiaires admissibles à une aide technique ou à une subvention sont :

- Les municipalités et organismes municipaux;
- Les conseils de bande des communautés autochtones;
- Les organismes à but non lucratif;
- Les coopératives;

- Les entreprises, privées ou d'économie sociale, à l'exception des entreprises privées du secteur financier;
- Les personnes souhaitant démarrer une entreprise (se référer à la Politique de soutien aux entreprises et de financement).

Les dépenses admissibles

- Toute dépense liée à l'administration de l'entente pour l'offre de services ou la réalisation de mandats ou de projets en régie interne, pour la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional ou pour la concertation avec tout autre organisme bénéficiant directement du Fonds de développement des territoires en vue de réaliser des projets ou actions en commun ou d'harmoniser les actions et projets respectifs;
- Toute dépense liée à une mesure prise en faveur d'un bénéficiaire admissible qui correspond à cette Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie;
- Toute dépense liée à un projet de nature supraterritoriale.

Les dépenses non admissibles sont :

- Toute forme de prêt;
- Toute dépense liée à un projet déjà réalisé;
- Toute dépense d'administration non admissible au Fonds de développement des territoires.

Préoccupations territoriales

La MRC de Témiscamingue est soucieuse d'investir, sur son territoire, dans des projets touchant aux sphères d'activité suivantes qui s'avère être des secteurs d'intervention prioritaires :

- Le développement touristique du territoire;
- L'image du territoire;

- La valorisation énergétique;
- L'environnement;
- La forêt;
- L'agriculture;
- Les cours d'eau.

Selon les enjeux ponctuels, la MRC de Témiscamingue se réserve le droit de soutenir un projet ayant un impact significatif pour le territoire, même s'il ne figure pas parmi les préoccupations territoriales précédemment nommées.

Jusqu'à maintenant, pour l'année 2016, la MRC de Témiscamingue a choisi de soutenir :

- le développement de projets de la MRC, dont une étude sur les regroupements municipaux;
- le salaire des agents de développement ruraux de la MRC (2 postes) et un ½ poste d'agent de développement économique pour l'est témiscamien (soutien aux municipalités dévitalisées);
- les actions du Plan de développement de la zone agricole de la MRC;
- l'achat de bornes électriques afin d'offrir au territoire un réseau pour les voitures électriques;
- le soutien à la Planification stratégique témiscamienne;
- le soutien au Conseil des arts et des lettres pour un appel de projets aux artistes et organismes culturels.

Selon le projet, la MRC de Témiscamingue se réserve le droit d'établir des conditions, d'exiger des partenaires financiers ou des expertises, de même que la conformité aux lois et règlements en vigueur.